



En raison des congés estivaux, le secrétariat sera ouvert de 16h à 18h les lundis et mercredis du 29 août au 11 septembre.

Il n'y aura pas de numéro du Commune-info au mois d'août.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances !

Prudence sur les routes et attention aux chaleurs excessives.

Dans ce numéro :

Urbanisme	1
Urbanisme (suite) PLUI	2
Sortir en juillet, Bibliothèque, canicule	3
Comité des fêtes Cartes avantages jeunes	4

Urbanisme...

Déclaration préalable de travaux :

Ce document est exigé pour tous les travaux ne nécessitant pas un permis de construire. Elle permet à la mairie de vérifier que votre projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur sur la commune, avant le début des travaux.

Le temps d'instruction d'une DP est d'un mois à partir de la date de dépôt, de 2 mois dans un secteur protégé, si votre dossier est complet.

La DP est valable pour une durée de 3 ans. Elle sera périmée si vous ne commencez pas les travaux dans les 3 ans, ou si passé ce délai, vous les interrompez pendant plus d'un an.

Vous pouvez télécharger le document sur le site www.service-public.fr ou le demander à la mairie.



Les travaux concernés par une DP :

Agrandissement (surélévation, véranda, pièce supplémentaire)

Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (porte, fenêtre, toiture...) si les modifications s'accompagnent d'un changement de destination, vous devrez déposer un permis de construire

Transformation d'un garage clos et fermé de plus de 5m² en surface d'habitation

Ravalement de façade en secteur protégé

Serre de plus de 5m² et entre 1,80 m et 4 m de hauteur

Piscine

Installation d'une caravane dans votre jardin

Clôture, mur

Changement de destination d'une construction, si vous ne changez pas la structure porteuse ni la façade

Installation de panneaux photovoltaïques, quelle que soit la surface des panneaux.

Déclaration en ligne



Jusqu'à présent, il était nécessaire de remplir des dossiers papier et de les déposer en mairie. Le service se modernise avec la mise en place d'un guichet numérique obligatoire à partir du 1er janvier 2022. La dématérialisation de cette démarche offre de nombreux avantages : accessible depuis chez soi en permanence, sans impression, sur un site sécurisé. Il est possible de suivre l'état d'avancement du dossier, et une aide en ligne guide les usagers et permet de corriger les erreurs.

<https://gnau-grandbesancon.operis.fr/gnau/#>

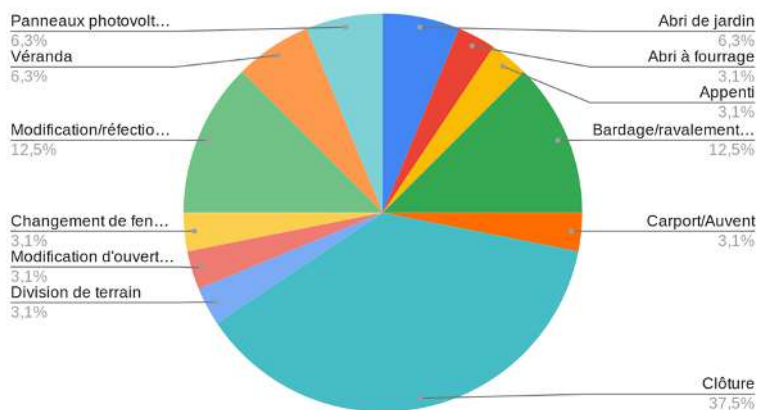
Urbanisme (suite)...

Une rubrique « Urbanisme » sera insérée à chaque commune-info vous exposant les différentes autorisations qui ont été accordées depuis le dernier bulletin. Avant cela, faisons un rattrapage progressif depuis 2021.

Les déclarations préalables à Chauenne lors du premier semestre 2021:

06/01/21	Gudot Philippe	Clôture	2 chemin des Sapins
20/01/21	Casale Frédéric	Changement fenêtres	8 rue de Besançon
20/01/21	Souillot Yves	Réfection toiture	4 chemin des Pierrières
29/01/21	Magnin-Feysot Simon	Modification ouvertures	16 Grande rue
17/02/21	Abdelli Jénrémie	Modification clôture	4 Grande rue
17/02/21	Cargoët Jérôme	Modification clôture	2 chemin des Vernes
15/03/21	Donier Patrick	Ravalement façades	3 chemin des Sapins
10/03/21	Allier Loïc	Modification clôture	2 rue de la Bascule
10/03/21	Colette Aline	Réfection toiture	17 Grande rue
22/03/21	Petit Béatrice	Carport/ auvent	14D chemin du Château d'eau
24/03/21	Carrez Christine	Changement bardage	2 chemin Champ Fanut
29/03/21	Cieli Allan	Abri de jardin	8 rue Saint-Jean
12/04/21	Fournerot Christophe	Clôture	24 rue de Chaney
12/04/21	Zekri Samir	Clôture	19 rue de Chaney
12/04/21	Chabod Romain	Clôture	1B chemin des Sapins
12/04/21	Kohler Simone	Modification clôture	16 rue des Barrots
28/04/21	Nevers Laurent	Bardage sur annexe	18 rue des Barrots
28/06/21	Bertin Jean-Francois	Appentis	1 chemin des Cyprès
30/06/21	Pau Sylvain	Division en vue de construire	20 rue des Barrots

Types de DP en 2021



PLUI...

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration par Grand Besançon Métropole et à vocation à remplacer l'ensemble des réglementations d'urbanisme communales.

Vous pouvez venir en mairie consulter la documentation relative au PLUI et émettre des observations/remarques/questions via le registre de concertation.

Possible uniquement durant les heures d'ouverture de la mairie.



Sortir en juillet...

VISITE GUIDEE: Le château de Moncley



L'Office de Tourisme vous propose la visite de l'imposante demeure qu'est le Château de Moncley, son grand vestibule aux colonnes, la rotonde et ses portraits.

Rendez-vous à 14 h 45 devant l'entrée principale du château (pour des raisons de sécurité la grille sera fermée à 15 h). Réservation obligatoire auprès de l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon.

Tarif plein : 8€.

Moncley était la résidence de campagne du marquis de Terrier-Santans, président à Mortier au parlement de Franche-Comté.

Construit sur les plans de l'architecte Claude-Joseph Bertrand à

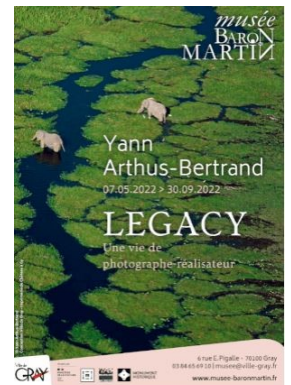
partir de 1778, cet élégant château néoclassique s'élève dans une nature préservée et entretenue. Le grand vestibule aux colonnes, la rotonde et ses portraits, ainsi que les chambres à papiers peints Louis XVI sont les joyaux de cette maison.

EXPOSITION: Yann Arthus-Bertrand. Legacy, Une vie de photographe.

Musée Baron Martin 6, rue Pigalle

Gray Haute-Saône

Du 7 mai 2022 au 30 septembre 2022.



YANN ARTHUS-BERTRAND, Legacy

VITAL'ÉTÉ



Vital'été revient du 8 juillet au 27 août !

Naturelle et culturelle, mystérieuse et accueillante, sportive et paisible, Besançon coche toutes les cases pour faire passer un bel été à ses habitants et ses visiteurs !

Durant Vital'été, la ville devient le théâtre d'activités, ludiques, artistiques, éducatives, sportives sur des espaces destinés à faire bouger petits et grands, entre amis ou en famille.

Plus d'infos sur: <https://sortir.besancon.fr/2022/06/21/besac-le-spot-de-lete/>

Bibliothèque...

L'été est synonyme d'évasion, de départ, de renouveau, et de découvertes, de nombreux DVD, nos CD Audio, nos Documentaires pour vous inviter à la rêverie.



La Bibliothèque sera ouverte **tous les lundis du mois de juillet de 16h30 à 19h, fermeture à partir du mardi 26 juillet.**

Réouverture le lundi 5 septembre.

Belles lectures, bel été à toutes et à tous !

Canicule...

Affrontez la canicule en toute sérénité

Les épisodes caniculaires, parfois intenses dans le département du Doubs comme sur le reste du territoire national, nécessitent le maintien de bons réflexes :



Buvez régulièrement de l'eau
Évitez l'alcool



Restez dans des endroits frais



Fermez les volets et fenêtres
le jour, aérez la nuit



Mangez en quantité suffisante



Évitez les efforts physiques



Prenez des nouvelles de vos proches

Pour rappel, les personnes s'estimant fragiles ont la possibilité de s'inscrire volontairement sur un registre en mairie afin d'être suivie.

Pour cela, il suffit de contacter le secrétariat de la mairie par téléphone, mail ou directement en permanence.

Comité des fêtes...

Fête de la musique 2021



Le comité des fêtes a eu le plaisir d'organiser sa 1ère fête de la musique le Mardi 21 Juin.

Au programme : quelques compositions du groupe CODE JAVA, instants pianos avec Pierre-Loup et Nathanaël, découverte du travail des participants à l'atelier vocal CAMELEON SPIE, puis reprises de chansons avec le public accompagné par CODE JAVA, le tout sous la houlette de Mme Valérie PAGE.

Une soirée très conviviale, entrecoupée par une pause buvette, très chouette, autour d'une caravane atypique très pratique !

Merci aux bénévoles, à la mairie de Chauenne, à la SCOP CARTE BLANCHE pour le prêt de la caravane et à la paroisse NOTRE DAME DES VIGNES pour l'autorisation de nous installer dans l'église.

Atelier Vocal CAMELEON SPIE

Comme vous le savez déjà, un atelier vocal est animé une fois par mois à Chauenne par Mme Valérie PAGE.

ATELIER VOCAL


*Toi qui veux chanter,
Parler en public...*

SAISON 2022-2023

Mairie de
CHAUCENNE

Un vendredi par mois de 19H à 21H.
10 séances de 2H.
(Chaucennois : 13.50€/H, Extérieur 15€/H)

Partenaires : Mairie et comité des fêtes de Chauenne, La Boutique du Conte.



améléon SPIE

Valérie PAGE propose :

- Développement de techniques pour chanter, progresser sur la confiance en soi, la gestion des émotions, la prise de parole en public, l'interprétation de chansons, de textes parlés, l'écriture...
- Prises de conscience de sa voix, sa respiration, son corps. Partage interactif, artistique, expérimental...
- Possibilité d'interprétation publique ou d'enregistrement en partenariat avec des professionnels du spectacle.

Renseignements : Valérie 06 03 36 13 93.
Inscriptions : Isabelle 07 68 11 25 72.

C'est l'idée de présenter le fruit du travail des participants à cet atelier qui nous a donné envie d'organiser notre 1ère fête de la musique.

Cet atelier, qui permet d'appréhender différemment sa voix pour mieux la connaître et gagner en confiance en soi, est reconduit pour la rentrée 2022, à raison d'une séance par mois.

Pour obtenir des renseignements, des explications, ou tout simplement vous inscrire, contactez Mme Valérie PAGE au 06.03.36.13.93.

RANDO le Dimanche 28 Août 2022

A noter sur vos agendas : le comité des fêtes reprend l'idée de RANDO abandonnée en 2022 pour raison de confinement et vous propose de découvrir les sentiers de CHAUCENNE et des alentours le 28 Août prochain.

Pour plus d'infos, surveillez vos boîtes aux lettres et le prochain commune-info !

Besoin d'infos sur les activités du comité des fêtes ?

Envie de participer à l'une ou l'autre des ces manifestations? de vous investir dans l'animation de notre village ?

N'hésitez pas à contacter le 07.68.11.25.72

Succès des cartes avantages jeunes...

L'opération Cartes Avantages Jeunes lancée par le Ccas de la commune est un beau succès.

Les jeunes Chauennois ont répondu favorablement à cette initiative et au courrier qui leur a été directement transmis ; ce sont 46 jeunes du village qui pourront bénéficier gratuitement de la carte à la rentrée de septembre prochain.

La remise des cartes se fera à la rentrée à l'occasion d'un temps d'échanges avec les jeunes en mairie.



Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de la commune: <http://chaucenne.org/>

Mairie de Chauenne - 21, grande rue 25170 Chauenne • Tel.: 03 81 55 03 30 • 09 67 33 78 38 • www.chaucenne.org